



Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 09/07/2024

ID : 030-200034692-20240624-DEL78_2024-BF



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes
Délibération n°78/2024
du Conseil communautaire
Séance du 24 juin 2024

Date d'envoi de la convocation = 18 juin 2024

Nombre de délégués en exercice : 74

Nombre de délégués présents : 54

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Laetitia GAILLARD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jennifer OBID, Michel ONDE, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Christian SUAOU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Charlotte BARRERE à Jérôme CARMINATI, Christian BAUME à Jean Christian REY, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Bernard NASS, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Bernard DUCROS, Maxime COUSTON à Jennifer OBID, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Valère SEGAL, Sophie GUIGUE à Nathalie FORGEROU, Véronique HERBE à Cédric CLEMENTE, Christine MUCCIO à Christian SUAOU, Olivier ROBELET à Guy AUBANEL, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU

Absents/Excusés : Robert GAUTIER, André LOPEZ, Jean-Louis NOIRET, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : Budget supplémentaire 2024 du Budget GEMAPI

Le présent Budget Supplémentaire du Budget Annexe GEMAPI comprend :

A. La reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser (RAR)

Conformément à l'affectation des résultats délibérée précédemment, il est proposé d'inscrire au BS :

- En recettes d'investissement, la somme de 89 320,70 € correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001) ;
- En recettes de fonctionnement, la somme de 211 780,69 € en excédent reporté de la section de fonctionnement (chapitre 002).

B. Des modifications par rapport aux prévisions du BP 2024 voté en décembre 2023

1- La section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un total de 211 780,69 €. Elles évoluent particulièrement sur les chapitres suivants :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 67 280,69 €
Ces dépenses sont positionnées afin d'assurer l'équilibre budgétaire de cette section ;
- Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » : 25 000 €
Ces dépenses sont inscrites afin d'ajuster les charges du personnel affecté sur ce budget au regard de l'augmentation des charges de personnel opérée sur le Budget Principal ;
- Chapitre 014 « Atténuations des produits » : 19 500 €
Ces dépenses correspondent à une restitution du produit de la taxe GEMAPI trop perçue suite à un dégrèvement accordé par l'Etat ;
- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 100 000 €
Ces dépenses sont positionnées afin d'assurer l'équilibre budgétaire de cette section ;

Les recettes de fonctionnement correspondent uniquement à l'excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 211 780,69 €.

2- La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont proposées pour un total de 89 320,70 €, positionnées au chapitre 21, afin d'équilibrer la section d'investissement.

Les recettes d'investissement proposées à hauteur de 89 320,70 € et correspondent au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001).

L'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé dans la maquette annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 17 juin 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité : (5 abstentions)

- **ADOPTE** le budget supplémentaire 2024 du Budget Annexe GEMAPI, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 211 780,69 € et en section d'investissement à hauteur de 89 320,70 €.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 24 juin 2024.

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le **05 JUIL. 2024**



Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 09/07/2024



ID : 030-200034692-20240624-DEL78_2024-BF

030 000 000